

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport.
Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	COTE D'IVOIRE	101
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien PARC NATIONAL DU TAÏ	102
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : SUD-OUEST Latitude : 6° 7' 50" et 5° 15' Longitude : 7° 20' et 7° 34'	103
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	15 avril 1982	104
	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport.	Organisation : DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE (DPN)	105
e	Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Personne responsable : SOMBO TAND Adresse : BP V 178 ABIDJAN Ville et code postal ABIDJAN Téléphone : (225) 20 22 53 66 / 20 21 07 00 Fax : (225) 20 21 09 90 E-mail : ipcgap@africaonline.co.ci	106
f	Date de ce rapport	Juillet 2000	107
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : KOUAME Amani Denis Titre : Directeur de la Protection de la Nature	108

PARC NATIONAL DE TAÏ ET LA RESERVE DU N'ZO

1- Généralités

1.1- Décret de classement n^{os} 72-544 et 72-545 du 28 août 1972.

1.2- Superficie : 537.184 ha

1.3- Situation géographique : le Parc National De Taï et la Réserve du N'Zo sont situés dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire à cheval sur les circonscriptions administratives de Taï, Grabo, San Pedro, Soubré et Buyo.

2- Aménagement

2.1- Pistes :

Réhabilitation des pistes et ouverture des limites

Construction de base- vie à V6 et Djapadji

Construction de 6 gîtes

Réhabilitation des postes et logements des agents.

2.2- Projets réalisés : néant

2.3- Projets en cours de réalisation

Titre : Projet Autonome de Conservation du Parc National de Taï

Financement : KfW

Exécution : GTZ / Cellule d'Aménagement du Parc

Début : 1994

Fin prévue : an 2001

Coût : 4 milliards F CFA

2.4- Projets à venir: Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)

3- Exécution budget

3.1- Réalisation sur B.S.I.E.

3.1.1- Equipement

- 21 véhicule simple cabine
- 100 mobylettes
- 14 micro-ordinateurs
- 13 radios
- 05 photocopieurs
- 01 groupe électrogène
- tenues pour agents ;
- matériel de bivouac.

3.1.2- Infrastructures

- rénovation de 4 bureaux et de 37 logements pour agents
- Construction de 4 maisons pour animatrices rurales
- Construction de 6 cases touristiques.

3.1.3- Fonctionnement

- dotation en carburant
- Entretien de véhicules
- Fournitures de bureau
- Primes des agents.

4- **Vocation majeure du parc**

- conservation du milieu naturel et de la biodiversité
- étude et recherche
- tourisme écologique.

5- **Recherches en cours**

- Projet chimpanzé
- Projet de recherche OMS – Forêt de Taï : Identification du réservoir naturel du virus d’Ebola
- Projet faune – flore

6- **Impacts anthropiques et problèmes majeurs**

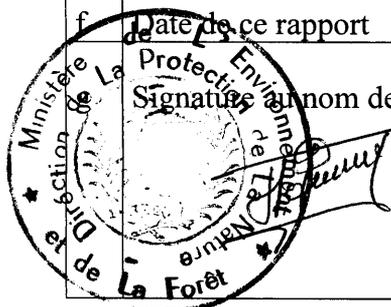
- pression agricole sur les zones périphériques du parc ;
- braconnage intensif ;
- exploitation minière

On note une pression significative sur le parc en dépit de la surveillance accrue.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	COTE D'IVOIRE	101
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : PARC NATIONAL DE TAÏ	102
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Sud – Ouest Latitude : 6° 7' 50'' et 5° 15' Longitude : 7° 25' et 7° 54'	103
d	Date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial	15 avril 1982	104
d	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport	1. DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE (DPN) : Surveillance/Aménagement Responsable : le Directeur Adresse : BP V 178 Abidjan Téléphone : + 225 20 21 07 00 / 20 22 53 66 Fax : + 225 20 21 09 90 E-mail : ipcgap@africaonline.co.ci . 2. CENTRE DE RECHERCHE EN ECOLOGIE (CRE) : Gestion scientifique et technique - secrétariat exécutif du MAB/UNESCO - Point Focal du Centre de Patrimoine Mondial Responsable : le Directeur Adresse : 08 BP 109 Abidjan 08 Tél/fax : +225 21 25 73 36 E-mail : tondoh@ci.refer.org	105
e	Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact	Personne responsable : SOMBO TANO Adresse : BP V 178 Abidjan Ville et code postal : ABIDJAN Tél : +225 22 53 66 Fax : + 225 20 21 09 90 E-mail ipcgap@africaonline.co.ci .	106
f	Date de ce rapport	Juillet 2000	107
	Signature au nom de l'Etat partie	Nom : KOUAME AMANI Denis Titre : Directeur de la Protection de la Nature Date : 09 août 2000	108



II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie.	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie	211
	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.	Critères retenus pour l'inscription : Critères culturels : i – ii – iii – iv – v – vi	212
b	Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères naturels : i – ii – iii – iv	2130
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		214
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		215
e	Réactions à ces observations		216

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI/ NON	221
	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI /NON	222
b	par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Si oui, pourquoi ?	223
	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI/ NON	224
c	de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI/ NON	225
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI /NON	226
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur :	227

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	31
	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p style="text-align: right;">OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p>	32
		<p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p style="text-align: right;">OUI / <input checked="" type="radio"/> NON</p>	33
		<p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	34
b		<p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	35
c	<p>Veillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p style="text-align: right;"><input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p>	36

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre	Propriété : <u>Etat</u> - Région - Privés	411
	et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal	Statut légal : Parc National	412
		Cadre juridique (national et local) Loi N° 65-225 du 04 août 1965 Décret de création N° 72-544 du 28.8.72 puis N° 77-348 du 3.06.77	413
	et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,	Cadre institutionnel (local) Ministère de la Construction et de l'Environnement Direction de la Protection de la Nature	414
		Agence(s) en charge de la gestion : Cellule d'Aménagement du Parc National de Taï (CAPNT) Responsable : KOFFI N'DRI Adresse : BP San Pedro Code postal et Ville : San Pedro Téléphone : (225) 34 71 23 53 Fax : (225) 34 71 17 79 E-mail : idpn@africaonline.co.ci	415
b	ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.	Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir - Renforcer les capacités techniques - Sensibiliser les populations riveraines - Renforcer l'approche participative - Développer l'écotourisme - Lutter contre le braconnage	416

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

a		Niveau auquel la gestion du bien est exercée : sur le site <input checked="" type="checkbox"/> dans la région <input checked="" type="checkbox"/> depuis l'administration centrale	421
	L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.	Changements survenus au site depuis l'inscription dans : Le mode de propriété	422
		Le statut légal <i>statut légal</i>	423
		Les mesures de protection <i>Intensification de la surveillance du Parc Lutte contre le braconnage</i>	424
		Les limites <i>Réserve du N°20 comme partie intégrante du Parc National de Tai</i>	425
		Les moyens mis à disposition <i>Renforcement des moyens humains et matériel grâce au projet PACPNT</i>	426
	En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.	Plans agréés relatif au bien : plan régional :	427
	Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre	plan local :	428
	par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.	plan de conservation :	429
b	Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.	plan de développement touristique : etc.	430

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site	Un plan de gestion fonctionnel existe : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4301
	destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien.	Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4302
	De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités	Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4303
	et le plan pourra être joint en annexe au dossier.	Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4304
		Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4305
		Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4306
		Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4307
		Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4308
		Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4309
b		Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique ? <i>oui</i>	4310
		Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale <i>DPN</i> ONG <i>WWF, TROPENBOS</i>	4311
		Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : <input checked="" type="radio"/> OUI / <input type="radio"/> NON	4312
		Evaluation du plan de gestion : Périodicité : <i>5ans</i> indicateurs définis : personnel formé :	4313
b		Révision prévue tous les <i>.3..</i> ans	4314
c	(fournie copie du plan en annexe)	Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion : Pas de financement prévu Financement garanti Financement national Financement bilatéral <input checked="" type="checkbox"/> X	4315

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

<p>Ressources humaines a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p>Niveaux d'encadrement : 1. Direction : 3 dont le Directeur du PNT, le Co-Directeur du projet et 1 suivi-évaluateur</p>	441
	<p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : Cinq (5) ingénieurs qui jouent les rôles de Chef de Division.</p>	442
	<p>3..Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes 80 Pisteurs 0 Chauffeurs 10 Secrétaires 8 Ouvriers 0 Manoeuvres 0</p>	443
<p>Ressources financières ordinaires</p>	<p>Sources et niveaux de financement BSIE (Côte d'Ivoire), WWF, TROPENBOS KfW/GTZ (Coopération allemande)</p>	444
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p>Revenus directement issus de la gestion Nature Recettes touristiques Montant N.D Utilisation Aménagements du campement touristique.</p>	445
<p>Besoins de formation de son personnel ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p>Carences constatées Lutte anti-braconnage</p>	446
	<p>Besoins de formation du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue du personnel - Formation de base du personnel - Formation des cadres des institutions périphériques 	447
<p>c</p>	<p>Types de formations souhaitées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion-aménagement - Formation d'une Unité de lutte contre le braconnage. 	448

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a Protection et conservation	Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : Assistance technique (Banque Mondiale, GTZ, Union Européenne).	451
	Mesures de protection et moyens de mise en œuvre - Acquisition de matériel adéquat - Patrouille régulière et dissuasive	452
	Programmes locaux en place Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Tai (PACPNT)	453
	Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) PACPNT	454
	Financements (origine, montant) GTZ / KfW, TROPENBOS, WWF BSIE	455
Assistance technique : Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies.	Assistance technique fournie par le système des Nations Unies : a. Centre du Patrimoine Mondial <input checked="" type="checkbox"/> oui b. Campagne internationale de l'UNESCO <input checked="" type="checkbox"/> oui c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides	456
b soit grâce à des coopérations bilatérales.	Assistance technique fournie par coopérations bilatérales KfW / GTZ TROPENBOS Fonds Mondial pour la Nature (WWF)	457

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche : <i>oui</i> Laboratoires : <i>oui</i> Hébergement de chercheurs : <i>oui</i> Véhicules : <i>NON</i> Matériel scientifique : <i>NON</i> Bases de données : <i>oui</i> Herbiers : <i>Non</i> Collections zoologiques : <i>Non</i> Personnel compétent (techniciens, laborantins) <i>oui</i></p>	<p>4601</p>
<p>b Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme : Organisme(s) soutenant la recherche : <i>CRE</i> Participation d'équipes nationales et/ou étrangères : <i>CSRS TROPENBOS</i></p>	<p>4602</p>
	<p>Objectifs du programme : <i>CONNAISSANCE ET GESTION</i> Etat d'avancement : <i>en cours DURABLE DU PNT</i> Résultats obtenus : <i>Voir Publications</i> Publications : <i>Quantité importante</i> Ressources humaines concernées : <i>Chercheurs, Etudiants, Conservateurs, Technicien d'appui à la recherche</i></p>	<p>4602 1</p>
<p>les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données ,</p>	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique Type Capacité <i>Néant</i> Année</p>	<p>4603</p>
<p>l'accès au réseau Internet ou</p>	<p>Accès possible au réseau internet OUI / (NON)</p>	<p>4604</p>
	<p>Accès effectif au réseau internet OUI / (NON)</p>	<p>4605</p>
	<p>Utilisation du courrier électronique OUI / (NON)</p>	<p>4606</p>
<p>c la réalisation d'un SIG.</p>	<p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site :</p> <p>en projet ? en cours ? fonctionnel ? <i>oui</i></p>	<p>4607</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	Activités éducatives Le site accueille-t-il des visites scolaires ? <i>oui</i> Combien ? <i>Plusieurs</i>	4608
		Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON	4609
		Y a-t-il une politique d'Education environnementale : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON	4610
		Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens. <i>SAUVEGARDE DE LA NATURE</i>	4611
	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	Information et sensibilisation Comment sont organisées les activités d'information du grand public ? <i>Television</i> <i>Radio</i> <i>Presse écrite</i>	4612
e		Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ? <ul style="list-style-type: none"> - <i>Séminaires</i> - <i>Exposition</i> - <i>Débats</i> - <i>Visites guidées</i> 	4613

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

a	Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres : • si le site comporte une plaque	Plaque avec logo du Patrimoine Mondial	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4701
	indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;	Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4702
	• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs,	Centre d'information/interprétation pour les visiteurs	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4703
	musée de site,	Musée de site	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4704
	sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;	Sentiers de découverte	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4705
		Structures hôtelières (gîte, restaurant)	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4706
		Stationnement des véhicules	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4707
		Toilettes	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4708
		Soins d'urgence et sauvetage	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4709
		Personnel ad hoc et formation reçue	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4710
		Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4711
	• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;	Journées portes ouvertes	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4712
		Manifestations spéciales ou expositions	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4713
		Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4714
	• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.	Effets du classement sur la fréquentation du site <i>Largement positif</i>	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4715
		Autres réalisations :	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4716
	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable	Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4717
b	des dispositions législatives et administratives relatives au bien.	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	4718

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

		Pressions liées au développement :	
<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement.</p>	Intégrité visuelle :	5101	
	Chantiers	} NON	
	Déchets et ordures		
Constructions			
Immeubles			
Infrastructures mal intégrées			
Pâturage illégal et surpâturage			
Coupes de bois <i>oui</i>			
Défrichements <i>oui</i>			
	Intégrité structurelle	5102	
	Routes <i>Non</i>		
	Barrages <i>Non</i>		
	Mines <i>Non</i>		
	Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) <i>Non</i>		
	Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) <i>Non</i>		
	Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) <i>Non</i>		
	Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales <i>oui</i>		
	Intégrité fonctionnelle	5103	
	Conservation de la productivité biologique <i>oui</i>		
	Conservation de la diversité <i>oui</i>		
	Fonctionnement des cycles (eau, etc.) <i>oui</i>		

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Contraintes liées à l'environnement :	
	les contraintes liées à l'environnement	Intégrité visuelle :	5104
		Modifications du relief <i>Non</i> Modification du couvert végétal <i>Non</i>	
		Intégrité structurelle	5105
		Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales <i>Non</i> Réintroductions d'espèces animales ou végétales <i>Non</i> Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels <i>Non</i> Suppression d'espèces introduites animales ou végétales <i>Non</i>	
b		Intégrité fonctionnelle	5106
		Qualité des processus entretenant la vie <i>oui</i> Conservation de la productivité biologique <i>oui</i> Conservation de la diversité <i>oui</i> Fonctionnement des cycles (eau, etc.) <i>oui</i> Changements climatiques prévisibles <i>oui</i>	
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :	5107
		Séismes : Glissements de terrain : Avalanches : Inondations : Sécheresses : Incendies : <i>oui</i> Volcanisme : <i>Non</i> Autres : <i>Néant</i>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

Le tourisme et ses conséquences :		
les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	Statistiques annuelles de fréquentation : Nombre de visiteurs par an Origine des visiteurs Evolution pluriannuelle de la fréquentation Revenus annuels du tourisme	5108
	Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance 600 km Route revêtue 400 km Piste saisonnière 200 km Aéroport oui	5109
	Circulabilité dans le site : Pour les handicapés, Pour les véhicules, oui En fonction des saisons oui	5110
	Pressions exercées par le tourisme : Prélèvements (faune, flore, objets) oui Dégâts (piétinement) Non Gestion des déchets (poubelles, W.C.) oui Incendies	5111
	Equipements pour les touristes : Aires de pique-niques, oui gîtes d'étape, oui corbeilles à déchets, oui signalisation sur pistes oui etc..	5112
	La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? OUI NON	5113
	Peut-on parler de tourisme durable ? OUI NON	5114

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Relations avec la population riveraine du site	
et le nombre d'habitants.	Evaluation de la population locale Nombre d'habitants vivant dans le site, Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) Evolution depuis la création du site.	5115 } N.D
	Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)	5116 Non Evalué
	Particularités culturelles de cette population <i>Agriculteurs</i>	5117
	Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux <i>CAFE - CACAO</i> Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale <i>à Développer</i> Implication du personnel local dans la gestion du site <i>plus ou moins</i>	5118 <i>cultures annuelle</i>
	Problèmes spécifiques de réfugiés Causes <i>Guerre du Liberia</i> Origine géographique <i>Liberia</i> Nombre de réfugiés <i>ND</i> Début du phénomène <i>1990</i> Conséquences <i>Exploitation agricole</i> Solutions envisagées <i>Déguerpissement</i>	5119
	Situations d'insécurité et conséquences	5120
	Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage <i>Oui</i> Déboisement <i>Oui</i> Braconnage <i>Oui</i> Pâturage illégal <i>Non</i>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
 Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <p><i>Renforcer sa surveillance</i> <i>Initier des projets de développement dans la zone périphérique</i> <i>Améliorer l'équipement en matériel</i></p>	5122
	<p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p><i>stabilité</i></p>	5123
	<p>La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>	5124
	<p>De quelle manière ?</p> <p><i>Information</i> <i>Education</i> <i>Communication</i></p>	5125

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

	Méthodes de prévention des menaces et pressions	
Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations.	Catastrophes naturelles : Séismes : Glissements de terrain : Avalanches : Inondations : Sécheresses : Incendies : <i>Sensibilisation</i> Volcanisme : Autres :	5201
pollution industrielle,	Pollutions industrielles :	5202
vandalisme, vol, pillage,	Vandalisme, vol, pillage :	5203
modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.	Infrastructures industrielles : Barrages Mines Réseaux de transport électrique Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)	5204
Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.	Changements d'utilisation de la terre	5205
Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien.	Pastoralisme	5206
	Braconnage <i>Patrouille régulière et dissuasive</i>	5207
	Urbanisme	5208
Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.	Tourisme	5209
b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien	Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour <i>stabilisation et réduction</i>	5210

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier <i>Mise en place du projet PACPNT</i> Mesures envisagées dans l'avenir <i>Financement durable de la protection du Parc - Mise en place du PCGAP</i>	5211
---	---	--	------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.6. Suivi

	Exercices de suivi précédents	
Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien,	Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)	601
	: <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Suivi périodique des ressources de flore : fréquence <i>Projet de recherche</i> méthodologie <i>variée</i> inventaire <i>oui</i> estimations <i>ND</i> bilan	602
Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique.	et/ou Suivi périodique des ressources de végétation : fréquence <i>annuelle</i> méthodologie <i>SIG, Images satellitaire</i> catégories bilan	603
La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les révoir si nécessaire.	et/ou Suivi périodique des ressources de faune : fréquence <i>mensuelle</i> méthodologie <i>Denombrement des traces et</i> inventaire <i>crotes</i> estimations <i>ND</i> bilan	604
	et/ou Suivi des paysages : fréquence <i>annuelle</i> méthodologie <i>SIG, Images satellitaires</i> catégories	605
	et/ou Suivi des constructions et édifices	606
	Ressources humaines affectées à ces suivis	607

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Moyens matériels afférents	608
b	Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.	Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation 1. Evolution du braconnage 2. Intrusions parasites 3. Ecotourisme ...	609
c	Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.	Partenaires du suivi ONG WWF PACPNT Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien CELLULE DU SUIVI-EVALUATION Evolution de la méthodologie de suivi	610
d	Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.	Date des exercices de suivi antérieurs : Résultats des exercices de suivi antérieurs Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.	611

II.7. Conclusions et mesures recommandées

<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus) suivants :</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p>	<p>701</p>
<p>a</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p>	<p>702</p>
<p>b</p> <p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><i>Etat de conservation assez satisfaisant</i> <i>Initier des projets en vue d'une conservation durable du PNT</i></p>	<p>703</p>
<p>c</p>	<p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p><i>- Insuffisance d'équipements</i> <i>- Insuffisance du personnel</i></p>	<p>704</p>
<p>c</p> <p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <p><i>- Renforcer les capacités de gestion</i> <i>- Sensibiliser les populations riveraines en vue de leur implication effective dans la conservation du PNT</i></p>	<p>705</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre 706</p> <p>Organisation : Cellule d'Aménagement du PNT Responsable : KOFFI N'DRY Adresse : BP 693 San Pedro Téléphone : 34 71 23 53 Fax : 34 71 17 79 E-mail : idpn@africaonline.co.ci</p>
e	<p>Calendrier de mise en oeuvre</p>	<p>Calendrier de mise en oeuvre 707</p> <p>Tubulaire des financements acquis</p>
f	<p>Besoins d'assistance internationale</p>	<p>Besoins d'assistance internationale 708</p> <p><input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p>
	<p>Type d'assistance souhaitée :</p>	<p>709</p> <p>- Renforcement des capacités de gestion - Appel financier pour le renforcement de la surveillance</p>
g	<p>Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.</p>	<p>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 710</p> <p>1. Nom : SOMBO TANO Adresse : BP V 178 ABIDJAN 2. Nom : TONDON BAGRIN JERDIE Adresse : 08 BP 109 ABIDJAN 08 ...</p>
h	<p>Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés</p>	<p>711</p> <p>Organisme : DPN/CRE Personne responsable : KOVAME Amani Denis / B. TAHOUX Adresse : BP V 178 ABIDJAN / 08 BP 109 ABIDJAN 08</p>

II.8. Documentation jointe

- Cartes et plans de situation du site
- Carte du site (zonage)
- Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :
 - Impression générale (vue d'ensemble du site)
 - Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)
 - Photos illustrant l'état physique de conservation du site
 - Photos des principales atteintes au site et à ses environs
 - Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site
 - Bibliographie indicative

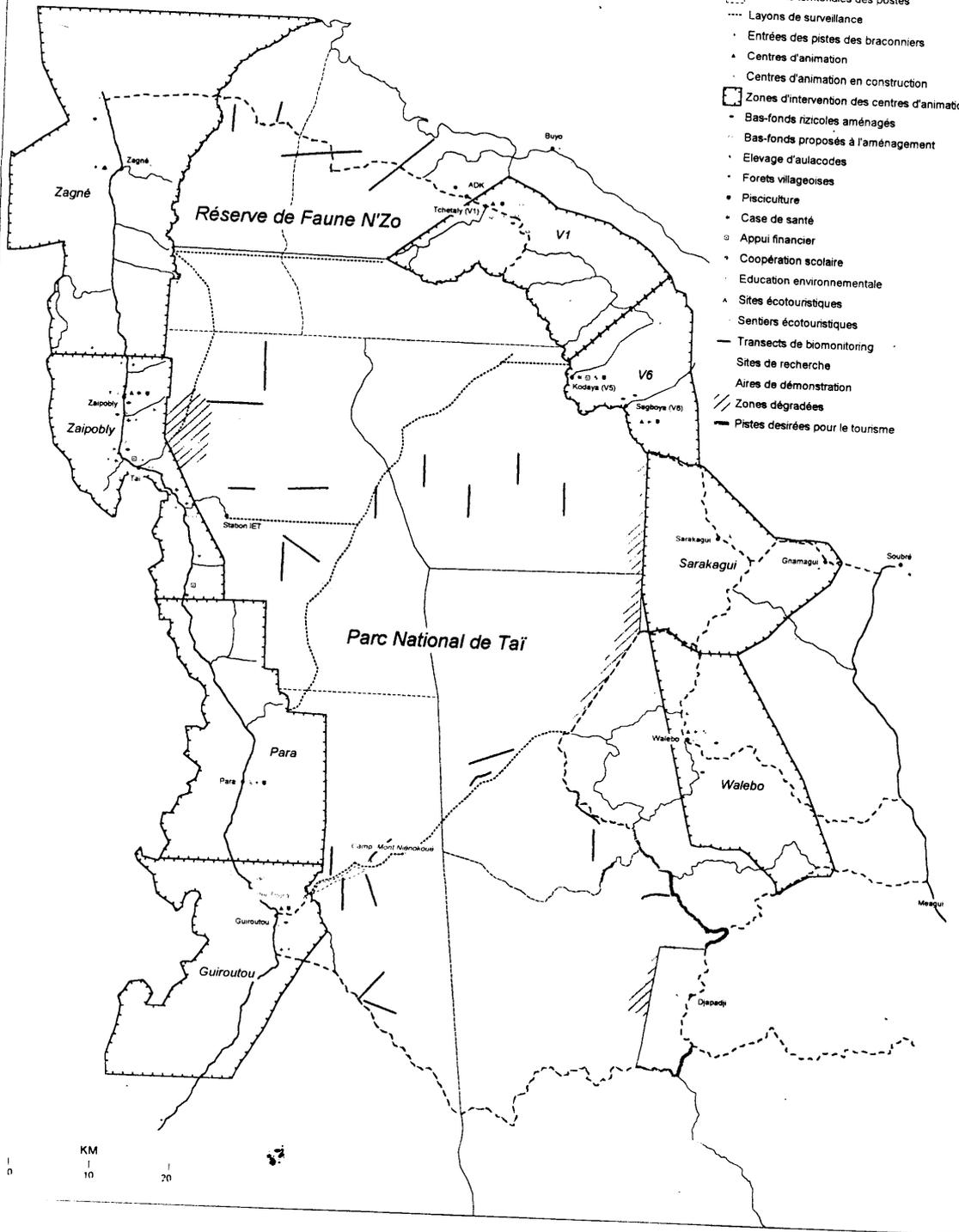
a		000
---	--	-----

PARC NATIONAL DE TAI

Synthèse des Activités

P.A.C.P.N.T.

- Limite du PNT selon levée GPS
- Pistes
- Routes principales
- - Pistes à réhabiliter
- Villages / villes principales
- Postes de surveillance
- Postes à construire
- Ressorts territoriaux des postes
- Layons de surveillance
- Entrées des pistes des braconniers
- ▲ Centres d'animation
- Centres d'animation en construction
- Zones d'intervention des centres d'animation
- Bas-fonds rizicoles aménagés
- Bas-fonds proposés à l'aménagement
- Elevage d'aulacodes
- Forêts villageoises
- Pisciculture
- Case de santé
- Appui financier
- Coopération scolaire
- Education environnementale
- ▲ Sites écotouristiques
- Sentiers écotouristiques
- Transectes de biomonitoring
- Sites de recherche
- Aires de démonstration
- /// Zones dégradées
- Pistes désirées pour le tourisme

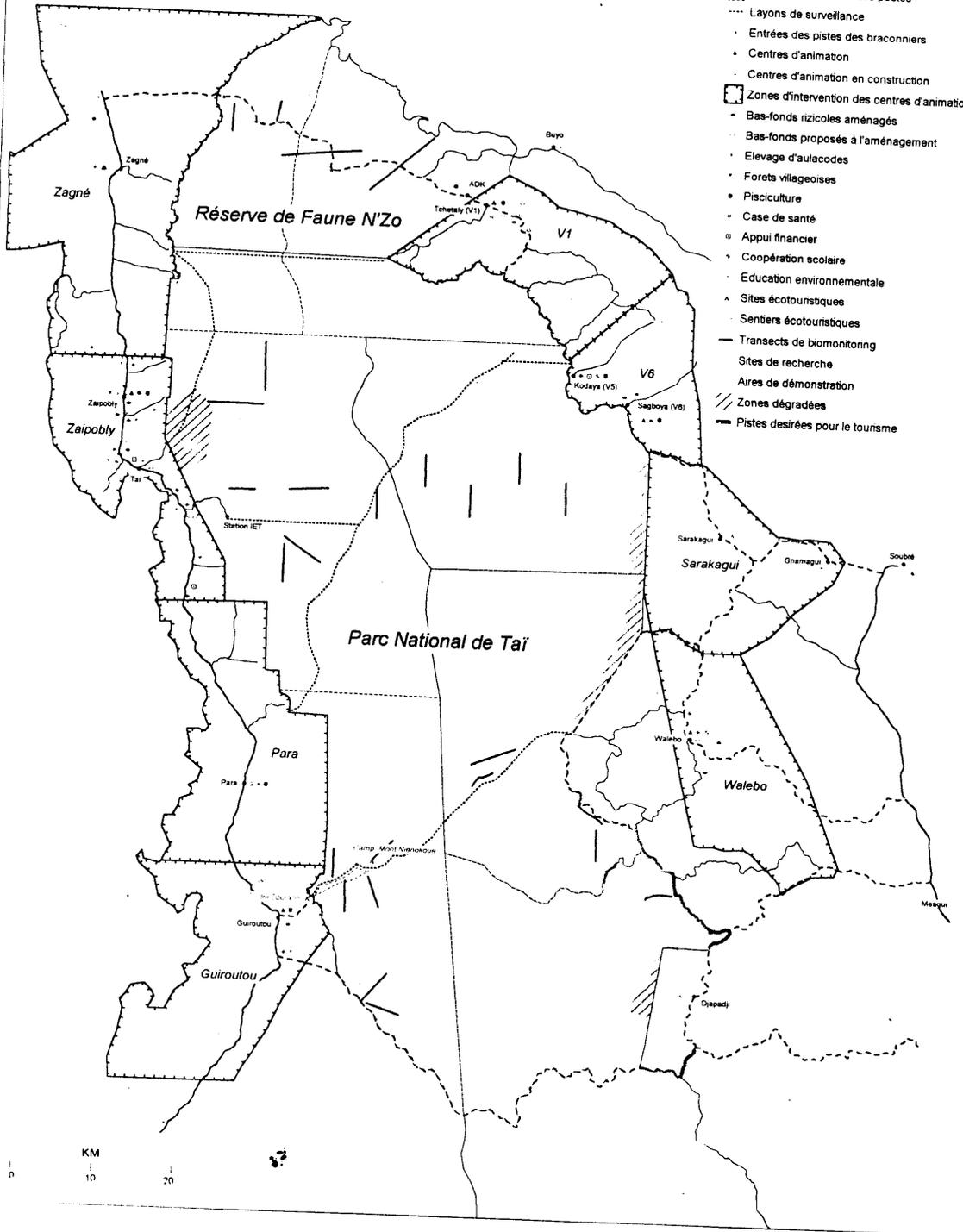


PARC NATIONAL DE TAI

Synthèse des Activités

P.A.C.P.N.T.

- Limite du PNT selon levée GPS
- Pistes
- Routes principales
- - - Pistes à réhabiliter
- Villages / villes principales
- Postes de surveillance
- Postes à construire
- Ressorts territoriaux des postes
- Layons de surveillance
- Entrées des pistes des braconniers
- Centres d'animation
- Centres d'animation en construction
- Zones d'intervention des centres d'animation
- Bas-fonds rizicoles aménagés
- Bas-fonds proposés à l'aménagement
- Elevage d'aulacodes
- Forêts villageoises
- Pisciculture
- Case de santé
- Appui financier
- Coopération scolaire
- Education environnementale
- Sites écotouristiques
- Sentiers écotouristiques
- Transects de biomonitoring
- Sites de recherche
- Aires de démonstration
- /// Zones dégradées
- Pistes désirées pour le tourisme



PARC NATIONAL DE TAI

Synthèse des Activités

P.A.C.P.N.T.

□ Limite du PNT selon levée GPS

— Pistes

— Routes principales

- - - Pistes à réhabiliter

• Villages / villes principales

• Postes de surveillance

• Postes à construire

□ Ressorts territoriales des postes

--- Layons de surveillance

• Entrées des pistes des braconniers

▲ Centres d'animation

▲ Centres d'animation en construction

□ Zones d'intervention des centres d'animation

• Bas-fonds rizicoles aménagés

○ Bas-fonds proposés à l'aménagement

• Elevage d'aulacodes

• Forêts villageoises

• Pisciculture

• Case de santé

□ Appui financier

• Coopération scolaire

• Education environnementale

▲ Sites écotouristiques

--- Sentiers écotouristiques

— Transects de biomonitoring

• Sites de recherche

• Aires de démonstration

/// Zones dégradées

— Pistes désirées pour le tourisme

